

Avant-propos

La longue et inachevable marche de la citoyenneté

Federico TARRAGONI et Myriam BOUSSAHBA-BRAVARD

La citoyenneté est sans doute l'un des concepts les plus importants et, en même temps, les plus obscurs des sciences humaines et sociales. Sans citoyenneté, point de démocratie : la démocratie en tant que mode d'organisation politique des sociétés, fondé sur les principes de liberté, d'égalité et d'autonomie, suppose un mode d'identification des individus à la politique, qu'on appelle depuis Aristote la « citoyenneté » (*politeia*). Aussi, dans les démocraties, les individus superposent à leurs identités sociales plurielles – leurs appartenances ethniques, raciales, sexuelles, culturelles, linguistiques, socio-économiques – une identité proprement citoyenne qui cumule les statuts de sujet de droit, d'électeur et d'acteur politique pouvant revendiquer, le cas échéant, de nouveaux droits démocratiques. Sans cette identité citoyenne, point de démocratie. Donc, en un certain sens, s'interroger sur la citoyenneté suppose de questionner la partie la plus souterraine, la plus enfouie – car relevant de l'appropriation individuelle – des sociétés démocratiques : en d'autres termes, le type de *subjectivité* que ces sociétés démocratiques génèrent et présupposent tout à la fois. Or, cette subjectivité, travaillée par des représentations et des attentes plurielles au sujet de la démocratie, alimente en retour autant de revendications et d'expériences qui font la vie démocratique. Il en ressort une identité commune qui, du fait que la démocratie est le *seul* mode de gouvernement qui place la conflictualité à sa base même, est par définition toujours dissensuelle. S'interroger sur la citoyenneté et ses frontières suppose ainsi d'analyser ce qui, dans les sociétés démocratiques, permet à chaque individu, quelle que soit son histoire singulière et sa trajectoire sociale, d'aspirer à une identité politique commune, mais aussi ce qui lui permet de questionner les limites symboliques et pratiques de ce commun. Ces deux mouvements sont indissociables dans les sociétés démocratiques : ne pas voir le deuxième, ce serait manquer le sens même de ces sociétés en tant qu'elles sont fondées sur la conflictualité.

Ce livre part de ce constat. Il le relie à un autre : celui de l'évolutivité historique des grammaires de la citoyenneté. La manière qu'ont les sociétés de « faire citoyenneté » change dans le temps ; et c'est à la faveur de l'évolution des conflits

sociaux que les individus peuvent questionner les frontières de la citoyenneté. C'est l'histoire même de la démocratie. Ainsi, tout au long du XIX^e siècle, les batailles pour élargir le suffrage dans les démocraties censitaires ont abouti à une extension progressive, plus ou moins rapide suivant les pays, de la citoyenneté électorale. Dans l'une des plus anciennes démocraties constitutionnelles du monde, la Grande-Bretagne de la Bill of Rights (1689), le droit de vote reste longtemps attaché à la propriété foncière. Il faudra attendre 1832 pour que l'électorat passe de 5 % à 7 % du corps social, 1867 pour qu'il atteigne 16 % (dont pour la première fois les ouvriers qualifiés), 1884 pour qu'il représente 28,5 % avec l'intégration des ouvriers agricoles. En 1918, le suffrage universel masculin (acquis en France dès 1792, mais régulièrement remis en question) devient une réalité pour tous les adultes de plus de 21 ans. À cette même date, les femmes contribuables ou épouses de contribuables de plus de 30 ans accèdent pour la première fois au droit de vote (soit un total de 74 % des adultes du pays). La citoyenneté des femmes est une longue bataille menée depuis les années 1860 par les suffragistes et suffragettes, femmes et hommes. Il faudra attendre 1928 pour que les femmes et les hommes obtiennent le droit de vote dans les mêmes conditions, en jouissant d'une citoyenneté électorale pleinement égalitaire, qui mettra encore seize ans avant d'apparaître en France.

Sur un autre front, on doit aux conflits de classe des XIX^e et XX^e siècles l'institutionnalisation, dans la plupart des sociétés industrielles, d'une « citoyenneté sociale ». C'est grâce aux luttes pour un partage plus égalitaire de la richesse capitaliste qu'on a progressivement remis en cause l'équivalence, vantée par le libéralisme depuis le XVII^e siècle, entre le citoyen et le propriétaire. En Europe, aux États-Unis, et plus tard en Amérique latine, cette remise en cause s'est traduite par l'introduction progressive d'une grammaire proprement « sociale » de la citoyenneté. Le citoyen n'est plus seulement l'être libre et autonome, sujet de droit et électeur, des démocraties constitutionnelles. C'est aussi un individu qui, de par son inscription dans une communauté de travailleurs, est doté des droits sociaux fondamentaux qui lui permettent d'exercer sa citoyenneté : le droit à l'assurance chômage, à la retraite, à l'éducation, à la santé, à l'égalité sociale entre les sexes (ce dernier étant resté souvent un vœu pieu). C'est la définition, bien connue, de la « citoyenneté sociale » du sociologue Thomas H. Marshall : une citoyenneté *garantie* par les systèmes de protection et de sécurité sociales.

Un autre jalon a été posé avec les mouvements de décolonisation dans les années 1960 et 1970. Bien qu'il ait tardé à être pensé par la théorie sociale et politique, l'accès de milliers d'anciens « colonisés » au statut de sujets de droit a montré sur quelles bases impérialistes s'était construite la citoyenneté démocratique au XIX^e siècle. Une citoyenneté divisant l'humanité en deux : d'un côté, des citoyens maîtres du monde, de l'autre, une humanité exploitée *au nom même* d'une citoyenneté confondue avec la « civilisation ». À la même époque, un nouveau pas est franchi par les contestations féministes et écologistes, puis, à partir des années 1980, homosexuelles. En revendiquant une conception « postmatérialiste » du bonheur, ainsi que l'ont montré Ronald Inglehart et

Alain Touraine, ces nouveaux mouvements sociaux ont introduit une grammaire proprement « culturelle » de la citoyenneté. Selon cette vision, le citoyen est aussi un individu ayant droit à revendiquer sa propre différence culturelle, en vertu de son appartenance sociale à des « minorités actives ». Les années 1970 et 1980 ont jeté un discrédit croissant sur toute tentative de faire du citoyen un être abstrait et monolithique, derrière lequel guetteraient de multiples exclusions. C'est ainsi qu'aujourd'hui, en France, faire du « citoyen français » une image de citoyenneté intégrative ne peut qu'être vécu par certains comme un déni des exclusions subies et une occultation des promesses non tenues de la République. Les nombreuses luttes contre les discriminations – ethno-raciales, sexuelles ou liées aux handicaps – ne cessent de creuser ce filon de la citoyenneté contemporaine.

On le voit, le mystère de la citoyenneté renvoie à son évolutivité incessante. La citoyenneté évolue car les cartographies mentales et les cadres axiologiques des citoyens changent avec les régimes politiques, et avec les conflits sociaux qui les traversent en permanence. C'est là le mystère et, en même temps, la fascination que ce concept exerce encore sur les sciences humaines et sociales, en les obligeant à relier ce qu'elles opposent parfois : l'échelle de l'individu, avec ses passions, ses aspirations et ses désirs, et celle de la société, avec ses inerties historiques et ses possibilités de changement. Nos sociétés contemporaines n'y font pas exception. En leur sein, de nombreuses transformations structurelles affectent les grammaires héritées de la citoyenneté.

La première évolution est celle qui touche les systèmes de représentation politique, dont on ne cesse de déplorer la crise multiforme. Crise de la démocratie des partis, des médiations institutionnelles, de la confiance dans les élus, etc. : toutes ces dimensions affectent la grammaire proprement civique de la citoyenneté.

La deuxième transformation touche le système social, avec l'atomisation croissante engendrée par le néolibéralisme et l'érosion progressive des fondements mêmes de la « citoyenneté sociale ». L'insécurité qui guette les trajectoires individuelles aujourd'hui, notamment dans les couches sociales défavorisées, affecte de plus en plus la capacité de se projeter vers des collectifs politiques.

La troisième évolution touche notre rapport à la nature, dont la « collapsologie » n'est qu'une des transcriptions, peut-être la plus frappante, dans l'imaginaire contemporain de la citoyenneté. Il n'est plus possible de penser la citoyenneté aujourd'hui sans interroger un rapport à la nature qui fait de plus en plus problème, et qui induit, notamment chez les jeunes générations, une réflexion plus globale sur les bases mêmes de ce qui fait citoyenneté : un écosystème durable dans lequel les humains, dans l'interdépendance avec le vivant, puissent (sur)vivre à l'avenir.

La quatrième évolution, tout aussi radicale, a trait aux inerties de la domination coloniale dans nos sociétés globalisées : loin d'avoir disparu avec la décolonisation, celle-ci travaille la gestion contemporaine par les États-nations occidentaux des populations issues de l'immigration postcoloniale. Cette domination vient se nicher au cœur même du concept de citoyenneté, dont l'universalisme, fabriqué par l'Occident, ne peut qu'apparaître suspect à l'heure de la globalisation.

Ces quatre évolutions placent au cœur du débat ce que le concept de citoyenneté a longtemps considéré comme exogène, implicite ou refoulé : la capacité des démocraties représentatives à prendre en compte les revendications citoyennes ; la capacité des sociétés modernes à intégrer tous les citoyens ; la capacité de la nature à résister aux assauts des démocraties capitalistes ; la capacité des démocraties occidentales à ne pas imposer leurs visions, leurs pratiques et leurs valeurs au reste du monde.

Cet ouvrage collectif s'inscrit dans cet espace exigeant de débats. Il est issu d'un colloque qui s'est tenu à la fin de l'année 2017 à l'université Paris-Diderot et à Sciences Po. Intitulé « La citoyenneté en débat(s) », ce colloque a été coorganisé par le regretté Étienne Tassin, à qui cet ouvrage est dédié, Federico Tarragoni et Myriam Boussahba-Bravard de l'université Paris Cité ainsi que Janie Pélabay et Réjane Sénac du Centre de recherches politiques de Sciences Po (CEVIPOF). Ce colloque a fait discuter des travaux de différentes disciplines (anthropologie, études aréales, études culturelles, études visuelles, histoire, linguistique, littérature, philosophie politique, psychanalyse, psychologie cognitive, science politique, sociologie) partageant le même défi d'une reconceptualisation d'ensemble de la citoyenneté à l'aide de cas d'étude précis. Les participants sollicités venaient tous du même consortium universitaire (université Sorbonne Paris Cité – USPC) ; beaucoup ont répondu présents dans une démarche collaborative et intellectuellement stimulante. Les échanges fructueux ont permis de discuter des limites et confins disciplinaires pour traiter d'un même objet – la citoyenneté, justement. Les organisateurs du colloque avaient fait le pari de regrouper des chercheurs de l'USPC, y compris la jeune recherche – c'est-à-dire un grand potentiel régional de savoirs et d'enquêtes scientifiques – au service de ce dialogue. Il devait rendre compte de la profonde complexité de l'objet. Loin de se réduire à l'acte électoral, la citoyenneté engage, en effet, une multiplicité de dimensions de l'identité sociale, politique et culturelle des individus, allant du statut socioprofessionnel à l'identité de genre, de l'appartenance nationale aux identités ethnoculturelles et religieuses. Surtout, sa définition est coextensive à des revendications de droits, d'égalité et de justice qui évoluent dans le temps et dans l'espace : ainsi des revendications féministes ou LGBTQI+, qui ont fait significativement évoluer la citoyenneté à travers la prise en compte des rapports sociaux de sexe et de leur articulation avec la race et la classe ; ainsi des revendications écologistes et antispécistes, qui ont permis de repenser la citoyenneté à l'aune des rapports entre l'humain, l'animal et la nature ; ainsi des luttes intersectionnelles contre les discriminations qui, en pointant les limites de l'application du principe d'égalité, interrogent le sens et la portée de la citoyenneté ; ainsi, enfin, des projections citoyennes décentrées dans notre monde globalisé qui incluent non seulement la mobilité spatiale des individus à nos portes, mais également l'« ailleurs » géographique et politique, européen et mondial, de la citoyenneté.

Pour traiter ces questions dans toute leur complexité, les organisateurs du colloque jugeaient opportun de se défaire de trois tropismes courants dans l'appréhension de la citoyenneté par les sciences sociales, très répandus dans le

débat public contemporain. Le premier assimile la citoyenneté à la nationalité ou à l'appartenance à un État-nation : tant dans son évolution historique que dans sa réalité contemporaine, la citoyenneté gagne à être pensée en dehors de cet amalgame. La condition migrante contemporaine apparaît comme un objet de premier choix pour analyser les contradictions d'une citoyenneté qui, tout en évoluant sous l'emprise des différents statuts socio-économiques, juridiques ou culturels qui la composent, ne cesse d'être pensée sous un mode strictement stato-national. Le deuxième écueil cantonne la citoyenneté à son histoire spécifiquement européenne. Il s'agit d'une image d'Épinal qui relègue les sociétés non occidentales à des réalités holistes d'où toute individualité – et donc toute citoyenneté, réduite à son acception libérale – serait bannie. Les contributions des études aréales, de la sociologie comparée et des *Postcolonial Studies*, ainsi que les évolutions contemporaines de l'histoire connectée ou globale, mettent à mal ce grand partage anthropologique. Elles obligent à repenser à nouveaux frais le dialogue entre citoyennetés d'ici et d'ailleurs. Le troisième tropisme, enfin, consiste à envisager la citoyenneté sous forme de statuts institutionnellement figés, sur lesquels le citoyen lui-même n'aurait pas de prise. Celui-ci se réduirait alors à l'électeur et au détenteur passif de droits. Une telle réduction, qui va à l'encontre de la définition même des démocraties comme espaces de participation et de délibération mais aussi comme régimes conflictuels, est imputable à une vulgate néolibérale qui, depuis les années 1980, assimile la démocratie au gouvernement représentatif (sans interroger pourtant la réalité de gouvernements de moins en moins représentatifs et de plus en plus autoritaires). Contre cette vulgate, l'histoire des mouvements sociaux récents, en Europe et dans le monde, montre tout un foisonnement de luttes pour élargir les frontières de la citoyenneté démocratique.

Porté par cet objectif d'élargissement, notre colloque s'inscrivait bien dans l'étude de ce que le journal *Citizenship Studies*, publié à partir de 1997, appelle les « pratiques de citoyenneté au-delà du nationalisme méthodologique¹ » : un défi que seule la collaboration des humanités et des sciences sociales pouvait relever. L'ambition de cet ouvrage collectif est d'offrir une synthèse interdisciplinaire, en langue française, sur la citoyenneté « dans tous ses états », adressée à un public de spécialistes, mais aussi, nous l'espérons, au grand public. Une synthèse qui puisse trouver écho dans un débat public rendu plus que nécessaire suite à la crise sanitaire globale, amorcée début 2020.

1. Sur le site de *Citizenship Studies*, il est indiqué que le journal « encourages approaches that attempt to move beyond methodological nationalism », [<https://www.tandfonline.com/action/journalInformation?show=aimsScope&journalCode=ccst20&c>], consulté le 24 août 2020.